*	Public Works and Government Services
	Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

#### **RETURN BIDS TO:**

#### **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  $\ensuremath{\mathsf{TPSGC}}$ 

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

## Revision to a Request for a Standing Offer Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division L'Esplanade Laurier East Tower, 4th floor, Ottawa Ontario K1A 0S5

Title - Sujet						
GRC têtes d'éclairage DEL						
Solicitation No N° de l'invitation M7594-193579/A		<b>Date</b> 2019-06-03				
Client Reference No N° de référence du client M7594-193579		Amendment No N° modif. 004				
File No N° de dossier hn458.M7594-193579 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			VME			
GETS Reference No N° de re	éférence de SEAG					
PW-\$\$HN-458-76816						
Date of Original Request for S Date de la demande de l'offre		ginale		20	19-04-02	
Solicitation Closes -	· L'invitation	prend	d fi	n	Time Zone	
at - à 02:00 PM		<b>p</b> . 0			Fuseau horaire	
on - le 2019-06-11					Eastern Daylight	
			1		Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questio	ns a:		Buyer Id - Id de l'acheteur		
Lee, Carlos	ľ			hn458		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No.	N°	de FA	NX .	
(613) 296-6475 ( )		( ) -				
Delivery Required - Livraison exigée						
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•					
Security - Sécurité						
This revision does not change the	he security requires	nents of t	he C	offer.		

Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui No	o - Non		
Accusé de réception requis				
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.				
Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.				
Signature	<b>-</b> 4			
Signature	Date			
Name and title of person authorized to sign on Nom et titre de la personne autorisée à signer a (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	pehalf of offeror. (type or pri	int)		
Name and title of person authorized to sign on Nom et titre de la personne autorisée à signer a	pehalf of offeror. (type or pri	int)		



# Modification 004 est émise afin de révisé les critères d'évaluations techniques et à répondre aux questions suivants

#### **Question 1:**

La section 3.0 B) indique que, pour la suppression du brouillage radioélectrique, toutes les têtes d'éclairage doivent être conformes à la norme CISPR25 (classe 3 ou supérieure) à partir d'une installation d'essais de fréquence radio accréditée.

- Devons-nous fournir les résultats de l'essai d'une installation d'essais accréditée avec la soumission (c.-à-d. résultats d'un essai complet ou une attestation de conformité), ou pouvons-nous simplement attester que les têtes d'éclairage sont conformes à la spécification, étant entendu que la documentation relative à l'essai peut être demandée à une date ultérieure?
- Si nous *devons* fournir le certificat de conformité pour chaque soumission de type de tête d'éclairage, est-ce pour TOUTES les têtes d'éclairage ou seulement si nous proposons des solutions de rechange pour les numéros de pièce indiqués dans la soumission?

#### Réponse 1:

Toute la documentation liée aux résultats des essais doit être fournie au moment de l'attribution. Cela comprend toutes les têtes d'éclairage demandées dans la soumission, ainsi que les solutions de rechange proposées et les numéros de pièces.

#### **Question 2:**

ANNEXE B - M6 : L'annexe indique qu'il faut soumettre un exemplaire du manuel en anglais pour chaque tête d'éclairage offerte : instructions d'utilisation et de programmation, schémas de câblage du système, schémas d'interconnexion et schémas de principe avec identification des composants pour toutes les têtes d'éclairage liées à cette soumission. Pouvez-vous me dire si c'est pour les articles de remplacement seulement ou si la documentation peut être fournie au moment de l'attribution du contrat?

#### Réponse 2:

Les manuels de chaque article de remplacement doivent être fournis avec la soumission. Les manuels des pièces dont les numéros sont donnés dans la DP peuvent être transmis au moment de l'attribution du contrat.

#### **Question 3:**

En ce qui a trait à l'annexe « B » – Critères d'évaluation techniques obligatoires.

La **section M7** stipule : *Le fournisseur offre de fournir une garantie du fabricant supplémentaire qui dépasse l'exigence minimale spécifiée à M3 sans frais supplémentaires.* 

Si vous pouviez nous donner des éclaircissements à ce sujet, ce serait utile. Comme nous l'avons compris en lisant cette section, nous sommes tenus d'offrir une garantie qui dépasse la garantie minimale de 3 ans. Si l'un des produits que nous proposons a une garantie du fabricant de trois ans, ce qui est l'exigence de la section M3, n'est-ce pas suffisant? M7 semble contredire M3 en ce sens que M3 stipule qu'il doit y avoir une garantie minimale de 3 ans, mais M7 stipule que notre garantie doit être de plus de 3 ans.

Serait-il acceptable d'indiquer la durée de la garantie pour chacun des produits que nous proposons (par groupe de produits ou autrement), plutôt que de rendre obligatoire la garantie audelà du minimum de 3 ans?

**Réponse 3 :** M7 à supprimer

#### **Question 4:**

L'article M8 stipule – Le fournisseur a un ou des centres de soutien et une ou des installations de réparation supplémentaires au Canada pour les têtes d'éclairage par rapport à l'exigence minimale spécifiée à M5.

Comme pour la question précédente, M8 semble contredire M5. M5 stipule que nous devons avoir un emplacement canadien pour la réparation et le soutien des articles proposés, puis M8 indique que nous devons avoir un emplacement supplémentaire au Canada.

Serait-il acceptable d'indiquer des emplacements supplémentaires (en plus de l'emplacement requis dans M5), le cas échéant, plutôt que de rendre obligatoire un deuxième emplacement?

**Réponse 4 :** Supprimer M8 intégralement

#### **Question 5:**

J'ai noté une erreur dans le document < la page 47, ligne 19.5

19.5 Lentille Feniex Cannon Feniex Cannon – Lentille de 180 degrés

Les lentilles Feniex Cannon offrent 120 ou 360 degrés, et non 180. Pouvez-vous spécifier svp?

Réponse 5 : Lentille Feniex Cannon – Lentilles de remplacement à 360 degrés

#### En ce qui concerne M1

#### **SUPPRIMER:**

M1

Le fournisseur doit être un représentant du fabricant ou un distributeur ou revendeur des têtes d'éclairage autorisé par le fabricant.

### **INSÉRER:**

M1

Le fournisseur doit être un représentant du fabricant ou un distributeur ou revendeur des têtes d'éclairage autorisé par le fabricant.

Veuillez fournir une lettre du fabricant confirmant l'affiliation.

#### En ce qui concerne M5

#### **SUPPRIMER:**

M5

Le fournisseur a au moins une (1) installation de réparation et un centre de soutien au Canada pour les têtes d'éclairage.

Le fournisseur doit fournir l'information suivante pour chaque installation de réparation et centre de soutien : adresse(s), personne-ressource, numéro(s) de téléphone.

#### **INSÉRER:**

M5

Le fournisseur doit avoir au moins un (1) centre de réparation et de soutien au Canada qui est en activité depuis au moins cinq (5) ans pour les têtes d'éclairage.

Le fournisseur doit fournir l'information suivante pour chaque installation de réparation et centre de soutien : adresse(s), personne-ressource et numéro(s) de téléphone ainsi qu'un certificat de constitution ou une documentation similaire justifiant la continuité de l'existence de l'entité.

# En ce qui concerne M9, M10 et M11

# Veuillez supprimer intégralement

M9	Le fournisseur offre un système de tarification différenciée pour chaque commande de plus de 50 unités.  Veuillez indiquer le pourcentage de rabais par niveau
M10	Le fournisseur offre un temps de livraison garanti de 7 jours civils à tout emplacement de livraison énuméré à l'appendice 2 de l'annexe A sur chaque commande de 10 unités ou moins.
M11	Le fournisseur offre un temps de livraison garantie de 15 jours civils ou moins à tout emplacement de livraison énuméré à l'appendice 2 de l'annexe A, y compris l'autorisation de retour de marchandise (RMA).

Tous les autres termes and conditions demeurent inchangées

## ANNEXE B - CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

## Critères d'évaluation technique obligatoires

N° d'art.	Respect du critère/conform			Justification ou référence à la documentation du fournisseur	
		Oui	Non		
M1	Le fournisseur doit être un représentant du fabricant ou un distributeur ou revendeur des têtes d'éclairage autorisé par le fabricant.  Veuillez fournir une lettre du fabricant confirmant l'affiliation.				
M2	Le fournisseur doit soumettre le nom du fabricant et le numéro de pièce de chaque tête d'éclairage offerte.  Pour chaque produit équivalent offert, le fournisseur doit soumettre un produit échantillon pleinement représentatif du produit équivalent offert, et les documents de spécification de produit incluant les schémas à évaluer. Le produit équivalent doit respecter ou dépasser les spécifications techniques et de rendement détaillées dans l'énoncé des exigences à l'annexe A.				
М3	Le fournisseur doit fournir la garantie de trois (3) ans standard du fabricant minimale comme détaillé dans l'énoncé des exigences à l'annexe A.				
M4	Le fournisseur doit être un fournisseur de garantie d'usine autorisé par le fabricant pour les têtes d'éclairage.				
M5	Le fournisseur doit avoir au moins un (1) centre de réparation et de soutien au Canada qui est en activité depuis au moins cinq (5) ans pour les têtes d'éclairage.  Le fournisseur doit fournir l'information suivante pour chaque installation de réparation et centre de soutien : adresse(s), personne-ressource et numéro(s) de téléphone ainsi qu'un certificat de constitution ou une documentation similaire justifiant la continuité de l'existence de l'entité.				

M6	Le fournisseur doit présenter un exemplaire de chaque manuel de tête d'éclairage offert en anglais sur CD ou DVD. Le manuel doit avoir le contenu suivant au minimum :		
	<ul> <li>a) instructions d'exploitation et de programmation;</li> <li>b) schémas de câblage et diagrammes</li> <li>d'interconnexion;</li> <li>c) schémas avec identification des pièces.</li> </ul>		